

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2021, le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-l'Or a adopté le règlement suivant :

342-01-21 Règlement omnibus abrogeant plusieurs règlements

Ce règlement a pour objet d'abroger plusieurs règlements afin de rendre la réglementation applicable à la MRC plus conforme aux dispositions législatives habilitantes auxquelles elle se rattache.

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 42, place Hammond, Val-d'Or, durant les heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date des présentes.

DONNÉ à Val-d'Or, ce 26 janvier 2021.

Original signé
Me Linda Espera
Greffière